Circulaire n° 2023-118

Circulaire

aux administrations communales, aux syndicats de communes

<u>Objet</u>: Informations relatives aux nouvelles procédures d'accès à l'espace chèqueservice accueil (CSA):

- Mise en ligne de la plateforme eduGuichet.lu et
- Nouveauté concernant l'envoi d'une carte « myCard fir staark Kanner »

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le guichet numérique *eduGuichet.lu* vient d'être lancé il y a quelques semaines par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ceci pour fédérer sous une même plateforme un catalogue de services digitaux pour parents et apprenants et pour simplifier certaines démarches administratives en relation avec le cursus scolaire de leur(s) enfant(s).

Accès à l'eduGuichet

Désormais, les parents ou responsables légaux d'enfants bénéficiaires du chèque-service accueil (CSA) et/ou fréquentant le système scolaire public luxembourgeois peuvent accéder à leur espace personnel moyennant un produit LuxTrust de leur choix.

Accès à l'espace chèque-service accueil (CSA)

Une fois connecté sur eduGuichet.lu, l'utilisateur peut accéder à l'espace CSA sans authentification supplémentaire. Cet espace permet :

- de consulter les factures et décomptes mensuels du chèque-service accueil
- de choisir les semaines d'application de la gratuité dans le cadre de l'éducation plurilingue pour les enfants concernés
- d'accéder au eBichelchen des enfants concernés

L'accès à l'espace CSA se fait exclusivement via le site eduguichet.lu qui requiert une authentification forte à l'aide d'un produit *LuxTrust au choix*. Par conséquent, l'ancien code de liaison est devenu obsolète pour accéder à l'espace CSA, étant donné que les enfants sont désormais affectés automatiquement à leurs parents au moment de la première connexion à l'eduGuichet.



Carte « myCard fir staark Kanner »

À partir de la rentrée 2023/24, une carte myCard n'est plus envoyée automatiquement au moment de l'adhésion au CSA.

En principe, les parents n'ont pas besoin d'une carte « myCard fir staark Kanner » sauf si leur commune de résidence ou école offrent des services digitaux (p.ex. prêt à la bibliothèque scolaire, transport scolaire, accès locaux etc.) moyennant cette carte. Dans ce cas, les parents pourront commander une telle carte personnalisée pour leur enfant via l'eduGuichet, ceci à partir du 1^{er} octobre 2023.

Le service helpdesk du Centre de gestion informatique de l'éducation (www.cgie.lu) est à votre disposition en cas de problèmes techniques, soit par téléphone (+352 247 85999), soit par courriel (helpdesk@cgie.lu). Vous pouvez également consulter la rubrique FAQ (questions fréquentes) sur http://edulink.lu/xp24.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Christiane MEYER

Conseillère de direction 1ère classe